



# Mission 9

# Ressources et accompagnement des politiques

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2023

Session de février 2023



## \\ Synthèse de la mission

La Mission 9 *Ressources et accompagnement des politiques* rassemble l'ensemble des dépenses qui contribuent indirectement à la mise en œuvre des politiques publiques : services financiers, communication, systèmes d'information, audit, gestion des risques, transformation, moyens généraux, affaires juridiques.

C'est également sur cette mission que figurent les moyens permettant aux hommes et aux femmes, élu·e·s comme agent·e·s publics, d'agir pour la Région dans les meilleures conditions de travail possibles.

Cette mission comprend enfin les mouvement financiers divers et les dépenses nécessaires au remboursement de la dette régionale.

Les crédits mobilisés en 2023 représentent 70,762 M€ en autorisations de programme et d'engagement et 291,961 M€ en crédits de paiement.

## \\ SOMMAIRE

### Répartition des crédits par chapitre

Programme 901

Programme 902

Programme 903

Programme 904

Programme 905

Programme 906

Programme 907

Programme 908

Programme 909

Mouvements financiers  
divers

## \\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

### → Autorisations d'engagement

Programme	Libellé programme	A E						Total AE
		930	932	933	938	943	944	
PR0901	Conditions de travail et compétences	8 220 100	185 000	20 000	102 000		250 000	8 777 100
PR0904	Fonds d'intervention régional	875 000						875 000
PR0905	Information et promotion	5 200 000						5 200 000
PR0906	Patrimoine et logistique	7 268 000						7 268 000
PR0907	Systèmes d'information	7 567 000						7 567 000
PR0908	Ressources et expertises	2 511 000						2 511 000
PR0910	Mouvements financiers divers					10 000 000		10 000 000
<b>Total général</b>		<b>31 641 100</b>	<b>185 000</b>	<b>20 000</b>	<b>102 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>250 000</b>	<b>42 198 100</b>

### → Autorisations de programme

Programme	Libellé programme	AP			Total AP
		900	909	923	
PR0901	Conditions de travail et compétences	132 000			132 000
PR0903	Equipeement des groupes d'élus	8 950			8 950
PR0904	Fonds d'intervention régional	300 000			300 000
PR0906	Patrimoine et logistique	12 082 000			12 082 000
PR0907	Systèmes d'information	6 041 000			6 041 000
PR0909	Service de la dette				
PR0910	Mouvements financiers divers		10 000 000		10 000 000
<b>Total général</b>		<b>18 563 950</b>	<b>10 000 000</b>		<b>28 563 950</b>

### → Crédits de paiement en fonctionnement

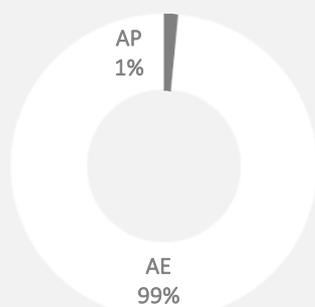
Programme	Libellé programme	CPF							Total CPF
		930	932	933	938	943	944	945	
PR0901	Conditions de travail et compétences	8 036 000	185 000	20 000	102 000		240 000		8 583 000
PR0902	Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées	78 927 000	100 345 000	1 322 900	18 419 100		958 000		199 972 000
PR0904	Fonds d'intervention régional	875 000							875 000
PR0905	Information et promotion	4 900 900							4 900 900
PR0906	Patrimoine et logistique	9 561 000							9 561 000
PR0907	Systèmes d'information	7 494 000							7 494 000
PR0908	Ressources et expertises	2 291 000							2 291 000
PR0909	Service de la dette					31 200 000			31 200 000
PR0910	Mouvements financiers divers					25 885 000		1 200 000	27 085 000
<b>Total général</b>		<b>112 084 900</b>	<b>100 530 000</b>	<b>1 342 900</b>	<b>18 521 100</b>	<b>57 085 000</b>	<b>1 198 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>291 961 900</b>

### → Crédits de paiement en investissement

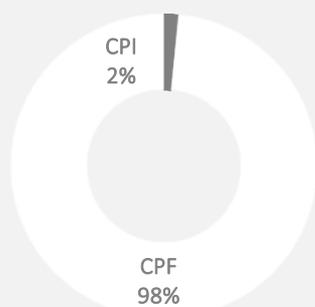
Programme	Libellé programme	CPI			Total CPI
		900	909	923	
PR0901	Conditions de travail et compétences	132 000			132 000
PR0903	Equipeement des groupes d'élus	20 000			20 000
PR0904	Fonds d'intervention régional	300 000			300 000
PR0906	Patrimoine et logistique	15 689 000			15 689 000
PR0907	Systèmes d'information	5 549 000			5 549 000
PR0909	Service de la dette			88 000 000	88 000 000
PR0910	Mouvements financiers divers		150 000		150 000
<b>Total général</b>		<b>21 690 000</b>	<b>150 000</b>	<b>88 000 000</b>	<b>109 840 000</b>

## Programme 901

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

132 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

8 777 100 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

132 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

8 583 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Conditions de travail et compétences

### \\ Raison d'être du programme

Au sein de la collectivité, ce sont plus de 4000 agents dans les lycées, les ports, sur les voies navigables, les services administratifs et techniques qui mettent en œuvre l'ensemble des politiques publiques régionales ou assurent les différentes fonctions ressources sur l'ensemble du territoire régional. Ces agents sont accompagnés quotidiennement dans leur activité (formation, accompagnement dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), dialogue social, équipement en vêtements de travail...), afin de développer leurs compétences, assurer de bonnes conditions de travail et garantir ainsi une action publique efficace. Les moyens prévus dans ce programme doivent permettre d'offrir un service public régional de qualité, en continuant de conjuguer une vision responsable des missions d'employeur que la Région porte tout en restant vigilante sur les dépenses publiques engagées.

### \\ 2023 en actions

#### → Responsabilité sociale de l'employeur

La politique de responsabilité sociale de l'employeur s'articule autour des volets handicap et égalité professionnelle.

Avec le soutien du Fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap (FIPHFP), la collectivité poursuit ses actions en faveur de l'insertion d'apprenti-e-s et d'agent-e-s en situation de handicap, mais aussi en faveur du maintien dans l'emploi de ses agent-e-s. Attentive aux conditions de travail, elle accompagnera par ailleurs en 2023 les collectifs de travail dans l'accueil et l'acceptation de la différence, en mettant en œuvre des temps de sensibilisation dédiés au handicap et à l'égalité professionnelle. Afin de prévenir les violences sexuelles et sexistes au travail, la Région Bretagne continuera d'outiller les encadrant-e-s en 2023 en les formant, en leur donnant des procédures opérationnelles, en les orientant vers les professionnels qualifiés en cas de nécessité de signaler des agissements sexistes ou sexuels.

#### → Dialogue social

Dans le prolongement du temps fort du dialogue social de décembre 2022 marqué par une participation notable aux élections professionnelles, l'année 2023 débutera par le renouvellement des instances représentatives du personnel. Découlant du nouveau Comité social territorial (CST), la Formation spécialisée verra ses membres désignés paritairement, pour traiter des questions liées à la sécurité et aux conditions de travail.

Sur le champ des négociations, les thématiques relatives aux moyens des organisations syndicales (en lien avec l'installation du nouveau CST), au régime indemnitaire et à la protection sociale complémentaire sont envisagées pour 2023.

#### → Développement de la communication interne

Au cœur de l'action régionale et de ses transformations, la communication interne informe les agent-e-s de la collectivité sur les actions et évolutions de la Région, valorise le travail des services, et contribue à la diffusion d'une culture commune au sein de la collectivité par la promotion interne de l'image et des valeurs de la collectivité.

En 2023, la communication interne continuera à améliorer ses différents canaux de communication, notamment l'intranet Kelenn avec la refonte de rubriques (RH, transitions), la dématérialisation de formulaires et l'accessibilité du portail et le lancement d'une démarche pour aller vers une Digital Work Place, le magazine interne Panoramiques qui bénéficiera d'une nouvelle maquette, ou encore le café Patton en diffusion directe via Kelenn et différents événementiels.

### → Développement du Système d'information des ressources humaines

Un vaste programme de digitalisation de la fonction RH porte, depuis 2020, les ambitions d'optimisation, de gain d'efficacité et d'amélioration du service rendu aux agents de la collectivité. L'année 2023 portera des actions d'optimisation des liens entre les briques existantes et déjà déployées depuis 3 ans.

Les consolidations s'inscrivent dans la grande démarche portant l'agent·e, usager·ère interne, au cœur des outils. Le « dites-le nous une fois » est un vecteur fort pour réduire les tâches de faible valeur ajoutée. En complément, le développement des outils numériques s'accompagne d'un effort particulier auprès des agent·e-s éloigné·e-s de l'outil informatique pour une meilleure inclusion numérique.

Les réflexions portant la numérisation de la gestion des RH se poursuivront dans le cadre du Schéma Directeur de la Dématérialisation porté par la Direction en charge du Numérique et des Systèmes d'Information.

### → Mobilité et recrutement

La mobilité interne, et plus globalement le dynamisme des carrières, reste un axe important de la politique des ressources humaines et doit être développée en cohérence avec l'accompagnement des agent·e-s à une évolution professionnelle, qu'elle soit souhaitée ou subie.

Les recrutements externes qui complètent les compétences existantes, apportent un nouveau regard sur le travail et l'organisation. Outre les entretiens de recrutement, l'évaluation de l'adéquation des compétences des candidat·e-s aux postes publiés peut conduire à la mise en œuvre de tests professionnels.

C'est dans ce cadre que vont être relancés deux marchés de prestations de services : un marché de tests pour aider à la décision de recrutement ; un marché pour la publication print et web de nos offres d'emploi visant à améliorer la visibilité de nos besoins pour une plus grande attractivité de la collectivité. L'objectif est de travailler et développer la marque employeur dans une démarche externe mais aussi interne afin de fidéliser les agents à compétence rare en poste.

La recherche de candidat·e-s, notamment sur les métiers nouveaux ou en tension, est complétée par une participation aux salons de l'emploi, forums, manifestations diverses pour faire connaître les métiers de la collectivité et ses besoins en compétences sur l'ensemble du territoire breton. L'accueil d'apprenti·e-s contribue à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes tout en faisant connaître les métiers de la fonction publique territoriale. Enfin, la Région poursuit la mise en œuvre de dispositifs d'intégration des contractuel·le-s pour ses postes permanents vacants dans les services et dans les lycées et les adapte en fonction de l'évolution des besoins.

### → Dispositifs d'action sociale et d'hygiène et de sécurité

En 2023, le travail de réflexion autour de la politique d'action sociale de la collectivité sera relancé, afin de mieux répondre aux attentes des agent·e-s et aux objectifs d'administration responsable que s'est fixée la collectivité. Deux sujets seront investis dès le début 2023 à savoir la protection sociale complémentaire des agent·e-s, et l'évolution du forfait mobilité durable pour inciter encore davantage les agent·e-s à se déplacer entre leur domicile et leur lieu de travail de façon alternative et durable.

En outre, les conditions de travail des agent·e-s régionaux·ales restent au cœur des actions de l'employeur, dans toutes leurs dimensions. L'année 2023 verra ainsi aboutir un travail de questionnement des besoins des agent·e-s en matière de vêtements de travail et d'équipements de protection, conduit auprès des usagers, des référent·e-s métiers et des membres du CHSCT en 2022, pour assurer une protection accrue des agent·e-s et des conditions de travail opérationnelles au quotidien.

### → Dispositifs de formation

Sur la base des nouveaux marchés de formation passés dans les domaines de la sécurité, du développement des compétences relationnelles, du management ou encore de la commande publique, 2023 va permettre de déployer une offre de formation actualisée et renouvelée.

Outre le respect des obligations réglementaires, notamment pour la délivrance des titres d'autorisations de conduite, d'habilitations électriques, le plan de formation s'enrichira particulièrement cette année d'un dispositif de sensibilisation et d'acculturation aux enjeux de transitions climatique, énergétique et environnementale, en déclinaison de la priorité portée par la Région au travers de ses politiques publiques.

Pour les lycées, en complément des stages d'expertise métiers, des sessions de formations collectives seront progressivement proposées dans le cadre des journées de permanence commune.

Afin de garantir une diversité d'ingénieries pédagogiques, de modalités de formation, notamment à distance et de façon individualisée, l'offre de formation proposée sur DeskEl, la plateforme de e-learning de la Région, continuera à s'étoffer par la programmation de webinaires, la mise en ligne de modules courts d'aide à l'utilisation d'applications, d'outils ou d'accompagnement à la prise de poste pour les nouveaux arrivants, notamment au travers du nouveau parcours d'accueil sécurité qui sera déployé dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Au titre des projets individuels d'évolution professionnelle, la collectivité continuera d'accompagner les agent·e-s, qu'il s'agisse de préparer un concours, d'engager une démarche de VAE, de bilan de compétences ou une formation personnelle et ce, dans le cadre de la mobilisation du CPF (compte personnel de formation).

## → Suivi sanitaire et social des agent·e·s

La médecine professionnelle et préventive contribue à l'accompagnement des agent·e·s tout au long de leur carrière sur le plan médical et tend à prévenir l'apparition de maladies en lien avec le travail ou l'usure professionnelle. Elle participe par les conseils délivrés et les préconisations d'aménagement de postes, de locaux ou d'organisation à la réduction des risques professionnels. Elle veille à la mise en œuvre de mesures sanitaires éducatives, propose des adaptations ergonomiques ou émet des prescriptions en lien avec les capacités physiques ou psychiques des agent·e·s permettant le maintien en emploi ou le facilitant. L'organisation territorialisée des infirmier·ère·s en santé au travail, coordonnée par le médecin de prévention conforte l'accompagnement des agent·e·s en matière de suivi sanitaire individuel. Une campagne nouvelle de prévention pour une bonne hygiène alimentaire en lien avec l'activité sportive adaptée à l'âge et au travail sera déployée à partir de 2023 sur plusieurs années en direction du personnel de la Région Bretagne. Par ailleurs, la campagne de vaccination contre la grippe sera poursuivie. Quant à l'ergonome, il apporte ses compétences sur les thèmes d'organisation de travail, de conseil en aménagement, de recherche en équipement. Il accompagne les agent·e·s en situation de handicap et les projets de transformation de la collectivité. Sa recherche et sa veille documentaire en matière d'innovation permettent à la collectivité de choisir les équipements nécessaires au maintien en poste et d'améliorer la qualité de vie au travail. Les assistantes sociales contribuent à accompagner individuellement les agent·e·s qui ont besoin d'une prise en charge plus particulière pour les situations familiales, financières, ou personnelles parfois complexes. Leurs actions permettent de proposer des solutions et de renforcer le niveau d'information sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement existants au plus proche des agent·e·s.

---

## Les actions du programme

- ✓ Assurer le pilotage et la diffusion des politiques de ressources humaines
  - ✓ Satisfaire les besoins en compétences dans le cadre d'une gestion optimisée des effectifs et des carrières
  - ✓ Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité
  - ✓ Optimiser les conditions et l'environnement de travail
  - ✓ Assurer le bon fonctionnement des assemblées
-

## Programme 902

# Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

## \\ Raison d'être du programme

Ce programme regroupe les dépenses salariales pour plus de 4000 agents régionaux, les indemnités des 83 élus du Conseil Régional et des 120 membres du CESER. Les prestations d'action sociale sur paie pour les agents sont également incluses dans ce programme, car soumises à cotisations sociales. Leur finalité et cohérence sont définies au programme 901, en lien avec les autres prestations sociales.

La maîtrise de la masse salariale s'inscrit dans le respect de la trajectoire budgétaire de la collectivité. Toutefois, certaines contraintes pèsent mécaniquement sur la masse salariale avec notamment pour 2023, une augmentation liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), c'est-à-dire l'évolution spontanée de la masse salariale, estimée à moins d'1%.

Par ailleurs, en matière réglementaire et de mesures catégorielles, les évolutions de l'an dernier ont un impact pour l'année 2023. Ainsi, la revalorisation du point d'indice, la revalorisation des grilles de catégorie B ainsi que les revalorisations successives du SMIC ont entraîné une variation de près de 3,5 % de la masse salariale.

En matière d'effectifs, l'année 2023 est marquée par la poursuite de l'adaptation des postes aux différentes politiques publiques mises en œuvre au sein de la collectivité, la poursuite de recrutements initiés en 2022 et la création de nouveaux supports budgétaires et la mise en œuvre de contrats de projet.

La collectivité poursuit ses actions dans le cadre de sa politique jeunesse et développe ses dispositifs d'accompagnement pour plus d'une quarantaine d'apprenti-e-s qui préparent des diplômes de tous les niveaux, tant dans les services que les lycées.

L'année 2023 sera également marquée par la refonte de l'action sociale ainsi que par de nouvelles discussions autour du Régime Indemnitaire afin de continuer à assurer l'attractivité de la collectivité dans un marché de l'emploi territorial fortement concurrentiel pour certains métiers.

## \\ 2023 en actions

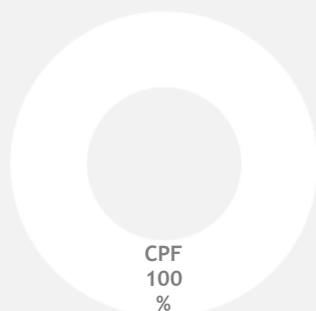
### → Maîtrise de la masse salariale

Du fait des mesures catégorielles (GVT, revalorisation du point d'indice, évolution des grilles, etc.), et des variations d'effectifs, l'évolution de la masse salariale est estimée à 7,2 % pour l'année à venir.

Afin de poursuivre la mise en œuvre des politiques publiques au regard des priorités du mandat, les créations de supports budgétaires sont pour 2023 envisagées dans les domaines de l'emploi formation (1 Cat A et 1 Cat B), de la politique du Bien Manger (1 Cat A), des transports (2 Cat A), des projets portuaires (1 Cat A), d'instruction de subventions (1 Cat B), de l'immobilier en matière de sécurité et accessibilité ainsi que d'achat et de stratégie foncière (3 Cat A) et enfin des systèmes d'information afin de renforcer les compétences d'architecture et d'urbanisme réseau ainsi de sécurité des outils et du réseau (5 Cat A). Le montant de masse salariale correspondant en année pleine pour ces créations est estimé à 864 000 €.

Il est également nécessaire de permettre l'adaptation des moyens dédiés avec l'identification de 5 supports de catégorie A pour recruter des chargé-e-s de mission plurivolants qui interviendront ponctuellement en appui des services. Par ailleurs, afin de permettre de disposer de supports de poste pour positionner des agent-e-s inscrit-e-s dans des parcours de reconversion professionnelle ou de reclassement pour raisons de santé, 15 supports (5 Cat A, 5 Cat B et 5 Cat C) sont créés dans le cadre de la politique d'accompagnement des ressources humaines de la collectivité. Le montant de masse salariale correspondant en année pleine est estimé à 995 000 €.

### Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

199 972 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Dans un souci de juste adaptation des ressources aux projets en cours, notamment lorsqu'ils font l'objet de co-financements, 22 supports sont créés sous la forme de contrats de projet pour des durées variant de 1 an à 6 ans maximum dont la majorité (12 supports) fera l'objet de cofinancement (FEADER, FEDER, Etat). Les thématiques envisagées doivent permettre d'augmenter la capacité de la collectivité à agir en matière de fonds européens et d'aide à l'installation et à la modernisation (2 Cat A et 3 Cat B), d'eau, de biodiversité et via le budget vert (2 Cat A), de jeunesse (1 Cat A), d'emploi formation (2 Cat A), de tarification (1 Cat A), de transports et de politique portuaire (4 Cat A), de gestion des risques financiers (1 Cat A), d'évaluation des schémas directeurs immobiliers (1 Cat A) et enfin d'innovation des politiques publiques (5 Cat A). La durée maximale de ces différents contrats de projet ne pourra excéder 6 ans. Le montant de masse salariale correspondant en année pleine est estimé à 1 026 000 €.

Enfin, pour développer les expertises sur certaines thématiques et adapter les effectifs des différentes directions, il est proposé 12 transformations de postes. Ainsi, il est proposé de transformer un support de Catégorie A en Catégorie A + sur des fonctions de direction de projets, de transformer un support de médecin en support de chargé-e de mission, de transformer deux supports de catégorie B vers la catégorie A pour des missions plus expertes en équipement des lycées et en systèmes d'information, de modifier la filière de rattachement d'un support depuis la filière administrative vers la filière technique en matière de transports et de faire évoluer 7 supports de poste de la catégorie C vers la catégorie B pour déployer une plus forte technicité et l'instruction de dossiers complexes dans les domaines de l'emploi formation, de l'éducation, de la politique portuaire et de la relation usagers. Le montant de masse salariale correspondant à ces transformations est estimé en année pleine à 71 000 €.

#### → Adaptation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Afin de maintenir son attractivité dans un contexte de forte concurrence entre collectivités pour certains de leurs emplois, de poursuivre sa dynamique de promotion des carrières et de valorisation des compétences de ses agent-e-s, la Collectivité prévoit d'adapter son régime indemnitaire en 2023 et d'ouvrir à ce titre de nouvelles négociations avec les organisations syndicales nouvellement installées suite aux élections professionnelles de décembre 2022.

#### → Refonte des dispositifs d'action sociale

La collectivité va poursuivre en 2023 le chantier de refonte de l'action sociale et notamment celui de la protection sociale complémentaire pour inciter les agent-e-s à souscrire à des garanties santé par l'intermédiaire de mutuelles et de contrats de prévoyance (garantie de maintien de salaire). Par ailleurs, un décret du 13 décembre 2022 a modifié les conditions et modalités de versement du forfait mobilités durables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### → Actualisation de l'indemnité forfaitaire de télétravail

Les modalités du télétravail adoptées en décembre 2021 par l'assemblée délibérante prévoyaient la mise en place d'une indemnité au bénéfice des télétravailleur-euse-s comme le décret du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et magistrats le permettait. Un arrêté du 27 novembre 2022 a modifié le montant de cette indemnité pour la passer de 2,50 € par jour de télétravail à 2,88 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le plafond maximal annuel passant de 220 € à 253,44 €.

#### → Rémunération des collaborateurs de groupe

Cette action prévoit les crédits affectés au fonctionnement des groupes politiques (958 000 euros). Ils résultent des décisions prises dans le cadre du nouveau mandat depuis 2021 et de la détermination des enveloppes par la nouvelle Assemblée élue pour l'ensemble des groupes politiques constitués.

#### → Versement des indemnités aux membres des assemblées

Cette action permet de prendre en charge les indemnités des 83 élus régionaux et des 120 membres du CESER de la Région Bretagne. Les crédits correspondant sont évalués à 5 864 000 €.

---

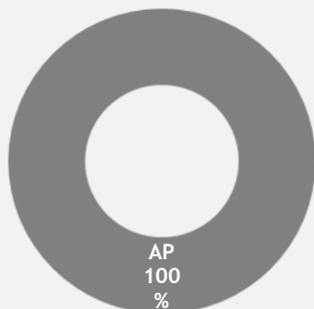
## Les actions du programme

- Offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de masse salariale
  - Assurer la rémunération des collaborateurs de groupe et l'indemnisation des membres des assemblées.
-

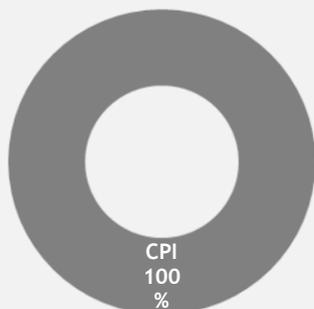
**TABEAU DES EMPLOIS**

Grade de fléchage		Total 01/01/2023	Créations BP 2023	Mouvements BP 2023	Total 01/03/2023
<b>Emplois fonctionnels</b>					
	Directeur général des services	1			1
	Directeur général adjoint	5			5
<b>Catégorie A</b>					
<b>Cadres d'emplois des filières administrative et technique</b>					
	Administrateur général/Ingénieur général				
	Administrateur hors classe	28			28
	Ingénieur hors classe				
	Administrateur	26		1	27
	Ingénieur en chef				
	Attaché hors classe				
	Ingénieur hors classe				
	Directeur (grade en voie d'extinction)	144	3		147
	Attaché principal				
	Ingénieur principal				
	Attaché	412	20	2	434
	Ingénieur				
<b>Filière culturelle</b>					
<b>Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine</b>					
	Conservateur en chef	3			3
	Conservateur du patrimoine	2			2
<b>Cadre d'emplois des bibliothécaires</b>					
	Bibliothécaire	2			2
<b>Cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine</b>					
	Attaché de conservation du patrimoine	9			9
<b>Filière médico-sociale</b>					
<b>Cadre d'emplois des médecins territoriaux</b>					
	Médecin hors classe	3		-1	2
<b>Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux</b>					
	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	4			4
<b>Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux</b>					
	Assistant socio-éducatif de 1ère classe	2			2
<b>Catégorie B</b>					
<b>Filière administrative</b>					
<b>Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux</b>					
	Rédacteur principal de 1ère classe	266	7	4	277
	Rédacteur principal de 2ème classe	2			2
<b>Filière culturelle</b>					
<b>Cadre d'emplois des assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine</b>					
	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1			1
	Assistant de conservation principal de 2ème classe				
<b>Filière technique</b>					
<b>Cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux</b>					
	Technicien principal de 1ère classe	138		1	139
	Technicien principal de 2ème classe	3			3
	Technicien	210			210
<b>Catégorie C</b>					
<b>Filière administrative</b>					
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux</b>					
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	277	5	-6	276
<b>Filière technique</b>					
<b>Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux</b>					
	Agent de maîtrise principal				
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux</b>					
	Adjoint technique principal de 1ère classe	303		-1	302
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement</b>					
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ère classe	773			773
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe	1539			1539
<b>Sous Total</b>		<b>4153</b>	<b>35</b>		<b>4188</b>
<b>Hors filière</b>					
<b>Emplois de Cabinet</b>					
	Emplois de Cabinet	11			11
<b>Emplois de groupes d'élus</b>					
	Emplois de groupes d'élus	27			27
<b>Emplois non permanents recrutés pour faire face à un besoins saisonnier ou à un renfort</b>					
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint administratif de 2ème classe	10			10
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint technique de 2ème classe	38			38
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint technique de 2ème classe à temps non complet	142			142
	Emplois visant à faire face à un renfort exceptionnel	40			40
<b>Autres</b>					
	Contrats de projet	62	22		84
	Contrats d'apprentissage	65			65
	Conventions industrielles en formation par la recherche (CIFRE)	5			5
<b>Sous Total</b>		<b>400</b>	<b>22</b>		<b>422</b>
<b>Total</b>		<b>4553</b>	<b>57</b>		<b>4610</b>

## Programme 903



### Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2021 à 2026 de

8 950 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

20 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Equipement des groupes d'élus

### \\ Raison d'être du programme

L'objectif de ce programme consiste à affecter, aux groupes d'élus de la collectivité, en application des règles de fonctionnement des groupes politiques adoptées, les moyens mobiliers et informatiques pour la période de la mandature.

### \\ 2023 en actions

→ Acquérir et renouveler les équipements mobiliers et informatiques des groupes d'élus

Après installation de la nouvelle Assemblée en 2021, le Conseil régional a décidé du montant des enveloppes dédiées au fonctionnement des groupes d'élus.

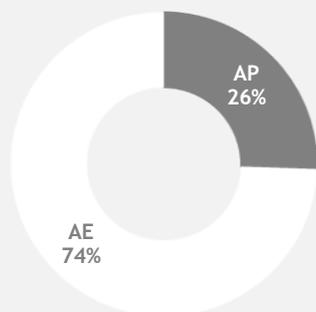
Afin que les groupes d'élus puissent disposer de mobiliers et matériels informatiques, il est proposé l'abondement de l'AP pluriannuelle de 8 950 € et l'inscription de crédits de paiement d'investissement à hauteur de 20 000€ pour l'année 2023.

### Les actions du programme

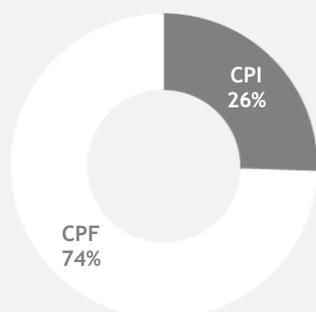
- ✓ Acquérir et renouveler les équipements mobiliers et informatiques des groupes d'élus

## Programme 904

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

300 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

875 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

300 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

875 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Fonds d'intervention régional

### \\ Raison d'être du programme

Le Fonds d'intervention régional (F.I.R.) a été mis en place pour permettre, à titre exceptionnel, l'intervention de la Région sur des opérations ne répondant pas aux critères mis en place au titre des politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence.

Les aides allouées, souvent symboliques, permettent d'apporter une contribution particulière à certains projets, principalement portés par de petites associations locales, contribuant à cet égard à soutenir l'animation et le développement socio-culturel du territoire.

L'existence du FIR répond ainsi à la préoccupation du Conseil régional de veiller à pouvoir manifester son soutien ponctuel à des projets dont l'ampleur n'est pas toujours régionale, mais qui participent au maillage du territoire par des initiatives locales, génératrices de lien social.

Ce fonds permet également d'allouer des aides individuelles à des personnes en difficulté pour leur permettre de mener à bien leur projet de formation professionnelle continue ou d'apprentissage afin de faciliter leur insertion professionnelle, lorsqu'aucun dispositif de droit commun ne permet de répondre à une situation préoccupante.

Ce programme n'a pas vocation à venir en complément des participations régionales accordées au titre des politiques existantes. Désormais, deux fois par an, un bilan détaillé est envoyé aux Présidents des groupes.

### \\ 2023 en actions

Rappelons qu'en 2022, 387 projets ont été financés, pour plus de la moitié d'entre eux il s'agissait d'actions d'animation de la vie locale sur l'ensemble des territoires bretons.

En 2023, il s'agira de poursuivre le financement d'opérations en faveur de l'animation et vie locale, du sport, de la culture, de la formation, de la santé-social-égalité-handicap, de l'organisation de colloques et de congrès, du développement économique-tourisme, de l'enseignement et enfin de la coopération et de la solidarité.

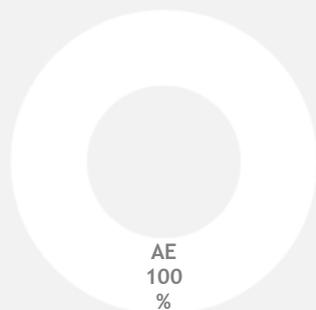
Les initiatives précieuses de nombreux acteurs associatifs bretons contribuent au « bien vivre » partout en Bretagne, le Fonds d'Intervention Régional continuera à être mobilisé pour faciliter leur concrétisation au service des Bretonnes et des Bretons.

### Les actions du programme

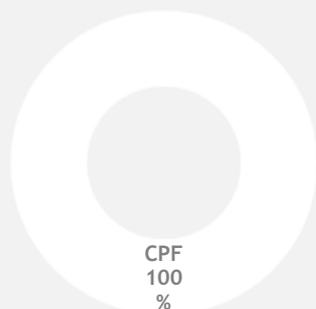
- ✓ Soutien à l'organisation de colloques, congrès
- ✓ Intervention d'urgence lors de catastrophes
- ✓ Soutien ponctuel aux associations pour l'organisation de manifestations
- ✓ Accompagnement social à la formation
- ✓ Contribution exceptionnelle à des projets d'investissement

## Programme 905

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

5 200 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 900 900 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Information et promotion

### \\ Raison d'être du programme

Le programme 905 est celui par lequel la Région rend compte de son action, informe les citoyen·ne·s sur les politiques publiques et leur permet d'accéder à leurs droits. Il porte également les actions de rayonnement de la Bretagne. Il rend enfin possibles les actions de citoyenneté.

### \\ 2023 en actions

→ Renforcer la connaissance et la notoriété de l'action régionale auprès des citoyen·ne·s

Depuis le début du mandat, la Région a engagé deux démarches complémentaires pour améliorer sa notoriété et celle de ses actions auprès des Bretonnes et des Bretons.



(66%).

- Des campagnes de notoriété grand public sont ainsi lancées depuis septembre 2022 et pendant trois ans. Chaque « saison » s'organise autour d'une campagne chapeau et de six campagnes exposant les six grands « métiers » de la Région (Emploi – Mobilités – Aménagement – Education – Patrimoine naturel – Cultures et sport). Les premières études post-test de ces campagnes sont très positives puisque 83% des citoyens interrogés se montrent favorables à ce que la Région communique ainsi sur ses compétences ; 70% déclarent mieux connaître la Région après avoir vu la campagne et 45% des répondants reconnaissent la campagne avec des plus élevés pour les jeunes

- La Région éditera à nouveau un magazine, dont le premier numéro paraîtra au début du mois de juillet. Le magazine sera un trimestriel de 48 pages.

En 2023, la Région élaborera une nouvelle stratégie pour ses réseaux sociaux. Elle cherchera à diversifier ses prises de parole sur plusieurs réseaux pour ne pas dépendre des aléas liés au repositionnement ou à la radicalisation de certains réseaux. Elle actualisera et rafraîchira ses priorités et ses angles éditoriaux par réseau en tenant compte des évolutions récentes des plateformes. Elle investira plus fortement le recours à des créateurs de contenus. Enfin elle renforcera la communication locale. Pour cela elle sera accompagnée d'une AMOA spécialisée. Une mission complémentaire sera engagée autour de la communication en direction des jeunes (lycéens).

Dans les lycées, une expérimentation sera lancée à la rentrée scolaire 2023 auprès de 20 établissements pour mieux exploiter les écrans déjà présents dans les EPLE, à leur initiative. La Région mettra ainsi à disposition une solution informatique et des contenus, par la création d'un véritable média, qui permettra de renforcer l'information des jeunes.

→ Renforcer l'offre digitale de la Région

La Région poursuit la démarche engagée depuis 2019 de renforcement de son offre digitale.

Une nouvelle version du site breizhgo.bzh est actuellement en cours de préparation dans l'optique d'une mise en ligne au printemps 2024. Conçue après un important travail de tests et focus auprès des utilisateurs, la nouvelle version de breizhgo.bzh sera plus ergonomique, plus responsive, plus simple. Elle permettra la personnalisation des contenus et sera plus servicielle.

L'espace connecté de bretagne.bzh mis en ligne en novembre 2022 en s'adossant à mon-compte.bzh se déploiera en 2023 sur les autres sites de la Région dédiés aux Canaux de Bretagne, aux Ports de la Région Bretagne, à Bretagne cinéma... pour permettre une expérience personnalisée.

Bretagne.bzh poursuivra ses évolutions pour répondre aux attentes des internautes. Une refonte de la page d'accueil sera engagée après des tests utilisateurs et un audit UX (UX = expérience utilisateur). De nouveaux services seront proposés ou refondus (page pour les demandeurs d'emplois, domanialité, autorisations de tournage...). Les audits d'accessibilité sur tous nos sites se poursuivront, sachant que bretagne.bzh, sur lequel a été engagée cette démarche dispose actuellement d'un score d'accessibilité de 98% avec le RGAA V4, ce qui en fait un des meilleurs sites français de ce point de vue.

#### → Rendre l'action de la Région plus visible sur les territoires

Une démarche est engagée pour renforcer la visibilité des aides régionale auprès des bénéficiaires et des habitants. Actuellement 3800 bénéficiaires sont concernés par des obligations de communication après avoir reçu une aide de la Région dont 1500 qui doivent mettre en œuvre des supports d'affichage remis par la Région.

La mise en œuvre de la nouvelle programmation des fonds européens pour lesquels la Région est également chargée de mettre en œuvre des obligations de visibilité, est l'occasion d'évaluer le dispositif actuel et de le renforcer, tout en le simplifiant en tirant les conclusions de la programmation précédente. De nombreuses pistes de simplification et de renforcement sont envisagées, notamment pour les projets à fort potentiel de visibilité.

Dans les ports et les gares maritimes, une charte signalétique vient d'être finalisée et son déploiement, après un premier prototypage dans la nouvelle Gare maritime de Quiberon, débutera en 2023.

Dans les lycées, le déploiement d'une signalétique complète (intérieur / extérieur) se poursuivra et s'achèvera dans 26 lycées prioritaires en 2023. Dans les restaurants scolaires, une assistance à maîtrise d'ouvrage est retenue pour accompagner la Région dans l'élaboration d'un univers identitaire qui traitera à la fois de la conception des locaux, la décoration, le mobilier, la signalétique permanente et d'information quotidienne... Cette nouvelle charte permettra de renforcer la présence de la Région, d'améliorer l'expérience des commensaux, de rationaliser les choix de matériaux et de mobilier.

#### → Des événements à fort impact.

Au cours de l'année 2023, la Région organisera ou participera activement à plusieurs événements importants :

- En février, à Saint-Brieuc, la Région organisera les 47<sup>èmes</sup> sélections régionales de la Compétition des métiers (anciennement Olympiades des métiers). 15000 visiteurs dont de nombreux scolaires sont attendus.
- Au printemps, la Région inaugurera officiellement la Gare maritime de Quiberon. Des Portes ouvertes permettront de faire connaître l'ouverture officielle de la gare à la population qui pourra venir découvrir ce nouvel équipement régional
- En septembre, à Saint-Malo, la Bretagne accueillera le Congrès national de Régions de France dont la Région est chargée de l'organisation en lien avec l'association.
- L'ouverture et l'inauguration du lycée public Mona Ozouf à Ploërmel en septembre. En prévision de cette ouverture, la Région a réalisé en décembre une campagne locale pour informer les familles. En janvier, des supports d'information (exposition et publication) ont commencé à être diffusés et à circuler sur le territoire, à l'occasion de réunions publiques. Jusqu'à l'été, la Région complètera et intensifiera l'information des familles et des territoires. En septembre, en lien avec l'établissement, elle organisera une information locale et des portes ouvertes pour que la population et les familles puissent venir découvrir le nouvel établissement.
- En novembre, la Région coorganisera le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la Conférence des Régions périphériques maritimes (CRPM).

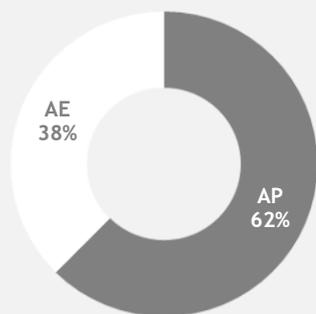
---

## Les actions du programme

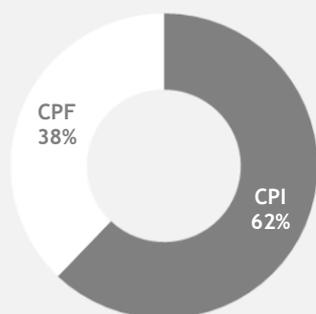
- ✓ Informer les citoyen·ne·s sur les politiques régionales
  - ✓ Promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne
  - ✓ Promouvoir la participation et la citoyenneté
-

## Programme 906

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

12 082 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

7 268 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

15 689 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

9 561 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Patrimoine et logistique

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme doit offrir aux membres des assemblées et aux agents, l'ensemble des moyens logistiques (en immobilier, en mobiliers, de transport, de restauration...) pour offrir un cadre de travail et les conditions pour mener à bien leurs missions. Les interventions sur le patrimoine bâti, dans le choix des matériaux utilisés ou dans les conditions d'exploitation des immeubles des services, sont effectuées en se conformant aux objectifs de la Région Responsable qui visent tout particulièrement à préserver la santé des usagers et à réduire les consommations énergétiques ainsi que l'impact environnemental. De même, les choix de la commande publique pour l'ensemble des achats liés aux moyens généraux doivent servir de levier pour concilier exigences économiques, sociales et environnementales.

Malgré l'évolution constante du périmètre d'intervention de la collectivité, avec notamment la territorialisation de l'administration et la poursuite des projets qui en découlent en matière d'implantations locales ainsi que le niveau d'exigence développé ci-avant, l'objectif demeure la maîtrise de l'évolution du niveau de ces dépenses.

### \\ 2023 en actions

✓ Assurer les travaux et la maintenance préventive et curative dans un souci d'exploitation respectueux de l'environnement

Dans cette action sont regroupés les dépenses d'acquisition, de travaux d'investissement (de grande ampleur comme de remplacement d'équipements) et de contrats d'entretien ou de maintenance des locaux, ainsi que l'achat des fournitures et petits équipements pour les travaux menés en régie.

L'année 2023 sera essentiellement marquée par la finalisation du redéploiement des services suite à l'emménagement à Atalante à l'automne 2022 (impacts de transferts sur différents sites rennais avec la libération de certains sites) ainsi que par la poursuite des projets entrant, pour certains, en phase travaux en territoire. L'approbation du schéma directeur immobilier tertiaire en session de décembre 2022 vient consolider les enjeux de la stratégie immobilière et de sa déclinaison opérationnelle.

Sur les sites rennais, l'année 2023 sera tout particulièrement impactée par l'engagement d'études d'amélioration des sites actuels (étude thermique à Patton, étude acoustique à Beaulieu, étude sur l'évolution de la restauration à Patton, études d'adaptation de l'hémicycle et mise en accessibilité du site Bon Pasteur...) mais aussi par les impacts liés à la libération de sites. Certains en location nécessiteront des remises en état (Robiquette, Longs Champs 1) et d'autres pourront sortir du patrimoine régional par une valorisation.

Sur l'ensemble du territoire, la Région poursuivra les opérations engagées, à différents stades d'avancement, avec notamment le lancement des travaux pour l'implantation du centre d'exploitation des voies navigables de Redon, la poursuite des travaux sur l'ancien Tribunal de Pontivy et sur les sites territorialisés de Saint-Brieuc et de Lorient ainsi que l'implantation d'un bâtiment modulaire sur l'île de Sein permettant à l'agent d'entretien du port de bénéficier d'un local technique. Deux centres fluviaux vont également faire l'objet d'études (Pontivy et Châteauneuf du Faou).

En matière de gros entretien renouvellement, le volume des interventions reste constant. Sur le volet maintenance, le déploiement en territoire des agents de maintenance du patrimoine itinérants se concrétisera à plein effectif en 2023 avec une enveloppe de travaux de maintenance dédiée.

### ►► Une production d'énergie vertueuse au titre de la Breizh COP

2023 sera l'année du raccordement au réseau de chauffage urbain (RCU) du site de l'hôtel de Région à Patton, conjugué à la mise en service d'ombrières photovoltaïques et d'une désimperméabilisation partielle de l'un des espaces de stationnements.

#### → Fournir des matériels, équipements et mobiliers adaptés aux besoins

Cette action rassemble les dépenses de location ou d'achat de « gros » matériels, équipements et mobiliers. Le budget est majoritairement consacré au renouvellement d'équipements anciens et plus ponctuellement à l'équipement des nouveaux sites.

En 2023, la collectivité poursuit l'acquisition de mobilier afin de finaliser les implantations sur les différents sites. La stratégie repose sur la priorisation donnée au réemploi des mobiliers dont nous disposons déjà qui sont déménagés. Les mobiliers supplémentaires sont acquis dans le cadre de démarche de surcyclage. Ces investissements sont moindres qu'en 2022 liés à l'emménagement d'Atalante.

#### → Mettre à disposition un parc roulant moins émetteur de CO<sub>2</sub> et organiser les déplacements en transports collectifs

La Région poursuit l'optimisation de son parc roulant avec un budget consacré pour l'essentiel au renouvellement du parc automobile (par des véhicules 100% hybrides et électriques) et de son entretien. Le parc roulant de 417 véhicules accompagne l'implantation d'équipes territorialisées en place et nouvelles.

### ►► Même le parc roulant utilitaire engagé dans la Breizh COP

La question de la généralisation des véhicules hybrides et électriques à tous les types de déplacements s'est posée avec un certain nombre de freins à lever. En particulier pour les véhicules utilitaires qui nécessitent des adaptations et avec une offre beaucoup plus limitée : il s'agit de concilier usage, praticité et performance environnementale. L'expérimentation est en cours avec l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique et celle-ci sera consolidée en 2023. Dans cet esprit, un vélo électrique cargo avec remorque pour les Canaux de Bretagne est en cours d'expérimentation sur le site des 11 écluses à Hédé Bazouges dans une véritable démarche d'étude de la chaîne de déplacements et de réponse au besoin d'intervention.

Les frais liés à l'entretien des véhicules pour certains vieillissants ainsi que les hausses significatives des coûts des carburants conduisent à revoir à la hausse les crédits alloués sur ces postes en 2023 par rapport à l'année précédente.

Pour ce qui concerne les déplacements professionnels dans leur ensemble, le second semestre 2022 a montré un retour du niveau de déplacement similaire à ce que nous avons connu avant crise quand bien même le recours aux modalités de travail en distanciel s'est généralisé et est favorisé. Un certain nombre de déplacements ayant fait l'objet de reports multiples se concrétisent en 2023.

#### → Optimiser l'utilisation des moyens d'impression et le traitement du courrier

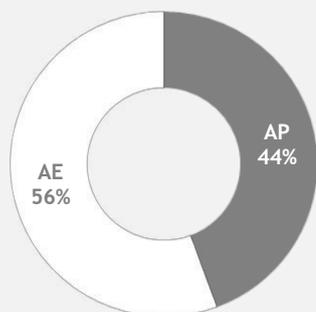
Les dépenses d'impression et d'acquisition des équipements professionnels de l'imprimerie de la collectivité sont imputées sur cette action ainsi que les frais d'affranchissement. L'objectif est de limiter les coûts par une meilleure appréciation des quantités nécessaires aux actions de communication et diminuer ainsi la consommation de papier. La dématérialisation ayant permis de réduire les impressions, les équipements de reprographie ont été moins sollicités et des solutions sont recherchées pour limiter les coûts et l'impact environnemental liés au renouvellement de ces équipements.

## Les actions du programme

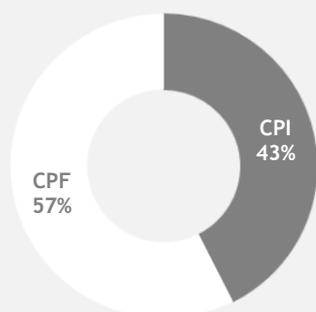
- ✓ Disposer d'un patrimoine bâti en bon état de fonctionnement et s'inscrivant dans les objectifs de la Breizh COP
- ✓ Apporter les moyens de fonctionnement courant
- ✓ Favoriser les déplacements limitant l'impact environnemental
- ✓ Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région

## Programme 907

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

6 041 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

7 567 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

5 549 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

7 494 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Systemes d'information

### \\ Raison d'être du programme

Le système d'information (SI) est un élément central de toute organisation. Il permet de créer, collecter, stocker, traiter, modifier des informations sous divers formats. Il doit être capable de restituer une information au bon interlocuteur, au bon moment et sous un format approprié. Le programme 907 finance les actions pour maintenir et faire évoluer le système d'information de la collectivité. Il participe à la transformation numérique de l'administration régionale dans une optique d'exemplarité des pratiques numériques et d'amélioration de l'expérience utilisateur tant en interne qu'à l'égard des citoyens et des partenaires.

### \\ 2023 en actions

#### → Acquérir et renouveler les matériels informatiques et téléphoniques

Cette action mobilise 2,2 M€ en autorisation de programme et permet de financer les besoins en matériels informatiques pour les usagers (0,9 M€), les équipements collaboratifs (0,5 M€) ainsi que les équipements d'infrastructure et de sécurité (0,8 M€). Ce sont les éléments fondamentaux indispensables à tout SI.

#### → Proposer de nouveaux services de qualité répondant au fonctionnement de la Région

En 2023 un travail d'urbanisation du SI sera mis en œuvre afin de mieux appréhender la complexité du système d'information (SI). Cette étape est un prérequis pour maîtriser le SI, pouvoir le moderniser et innover. L'urbanisation facilitera l'interaction entre la maîtrise d'ouvrage et nos prestataires en maîtrise d'œuvre. Elle constituera un facteur clé de réussite des différents projets qui seront menés, dont la mise en œuvre de la digitalisation des fonctions ressources dans le domaine des finances, des ressources humaines ou bien de l'achat public.

Cette action porte aussi la modernisation, le développement et l'adaptation du portail des aides à la gestion des fonds européens (FEDER-FSE-FEAMP) dont l'ouverture est prévue en 2023. Ce poste de dépense représente 0,9 M€ de crédits en autorisation de programme et 0,4 M€ en autorisation d'engagement.

Au global, cette action totalise 1,5 M€ en autorisation de programme et 0,7 M€ en autorisation d'engagement.

#### → Raccorder et interconnecter l'ensemble des sites régionaux dans un système d'information intégré

Cette action globalise les dépenses de télécommunication mobiles et fixes ainsi que les raccordements internet de l'ensemble des sites régionaux. Elle mobilise 0,8M€ de l'autorisation d'engagement.

#### → Maintenir et exploiter le système d'information conformément aux attentes des utilisateurs

Une part importante des autorisations d'engagement 2,2 M€ et 0,3 M€ en autorisation de programme sont mobilisés pour cette action. Ces crédits assurent le maintien en conditions opérationnelles du SI au travers notamment des contrats de maintenance logiciels (0,9 M€) et matériels obligatoires, le recours à des prestations extérieures, les frais d'hébergement du Datacenter (0,1 M€), les coûts de différentes solutions

logicielles en mode SaaS<sup>1</sup> (0,6 M€). Le modèle économique de ces contrats de mise à disposition de ressources informatiques s'appuyant de plus en plus sur des abonnements annuels cela se traduit par un besoin plus important de crédits en autorisation d'engagement.

Il est essentiel d'anticiper les risques de sinistres pouvant paralyser ou détruire tout ou partie du système d'information, tels que cyberattaques, effacement de données, blocage des accès réseaux, accidents ou catastrophes. Aussi, en 2023, afin de garantir la disponibilité du SI en toutes circonstances, un plan de continuité de l'activité (PCA) et un plan de reprise de l'activité (PRA) seront initiés. Ces plans identifient les scénarii et rassemblent toutes les mesures qui doivent être prises pour limiter les conséquences en cas d'interruption d'activité et permettre le redémarrage rapide du système informatique et aux utilisateurs de retrouver l'accès aux données, aux applications et au réseau de la structure.

#### → Organiser l'accompagnement des projets informatiques des services en fonction des priorités régionales

Cette action finance les adaptations de notre système d'information aux besoins des politiques régionales. Elle accompagne les projets initiés par les différentes directions en cohérence avec la démarche de transformation numérique de la collectivité. Elle représente la part la plus importante du budget de ce programme et mobilise 2M€ en autorisation de programme et 4,1 M€ en autorisation d'engagement.

Les usagers, agents et élus, disposent actuellement d'une multitude d'outils collaboratifs qui présentent de nombreux inconvénients et limitations. Le déploiement de ces outils n'a pas été aligné avec une stratégie d'optimisation des processus métiers. Il est donc devenu indispensable de faire évoluer cette offre afin de favoriser le travail collaboratif et de la conforter en disposant d'outils maintenus et pérennes. Le déploiement en 2023 de la solution Microsoft365 permettra d'adresser un nombre important de fonctionnalités et de moderniser les usages collaboratifs. Au préalable, il convient de définir la feuille de route de cette migration, d'acculturer les équipes aux différentes briques de cette suite logicielle, d'effectuer une analyse de l'existant, d'identifier les besoins futurs, de définir une cible technique et fonctionnelle et d'accompagnement au changement. Ce travail sera mené au cours du premier semestre 2023 et sera piloté par la direction à la transformation. La charge financière pour 2023 est évaluée 1,1 M€ en autorisation d'engagement dont 0,7 M€ de prestations d'assistance au projet.

Depuis la rentrée scolaire 2022, la tarification unique et sociale pour la restauration et l'hébergement est appliquée dans les lycées publics bretons. Les établissements disposeront en 2023 dans le module de gestion du portail numérique de nouvelles fonctionnalités leur facilitant le traitement et le suivi des dossiers des familles. Les interfaces avec les outils de gestion et les solutions d'accès à la restauration des lycées seront également améliorées pour réduire la charge de travail des équipes administratives des lycées. Le coût de ces développements totalise 0,7 M€ en autorisation d'engagement.

Enfin, en 2023, la Région fera l'acquisition d'un outil de gestion de la relation usager de type Gestion de la relation citoyenne (GRC) Customer Relationship Management (CRM) qui sera le support d'une offre de services aux usagers, permettant d'améliorer la gestion des différents points de contacts, le traitement des sollicitations et l'offre de service régionale. Cette démarche doit permettre d'industrialiser et de porter à grande échelle la gestion des interactions entre la Région et ses usagers dans un souci d'efficacité et de qualité des services rendus et d'amélioration du partage d'informations entre la collectivité et ses partenaires extérieurs. Le coût de la solution, qui fait l'objet d'un dialogue compétitif dont les résultats seront connus au dernier trimestre 2023, est estimé à 1 M€ en autorisation de programme.

---

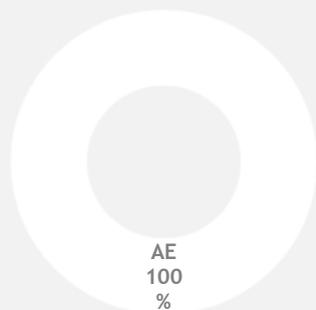
## Les actions du programme

- ✓ Acquérir et renouveler les matériels informatiques et téléphoniques
  - ✓ Proposer de nouveaux services de qualité répondant au fonctionnement de la Région
  - ✓ Raccorder et interconnecter l'ensemble des sites régionaux dans un système d'information intégré
  - ✓ Maintenir et exploiter le système d'information conformément aux attentes des utilisateurs
  - ✓ Organiser l'accompagnement des projets informatiques des services en fonction des priorités régionales
- 

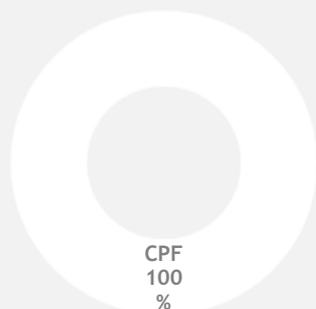
<sup>1</sup> Software as a service

## Programme 908

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2023 une autorisation  
d'engagement de

2 511 000 €

→ Inscrire un crédit de  
paiement de fonctionnement à  
hauteur de

2 291 000 €

La ventilation des crédits par  
chapitre budgétaire figure en  
introduction du rapport

## Ressources et expertises

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme comprend les moyens permettant à l'administration de recourir à des expertises (juridiques, financières...) externes, rendues nécessaires par une technicité importante ou par le besoin de porter un regard extérieur sur la mise en œuvre des politiques régionales. A ce titre, ce programme vise à promouvoir le contrôle de gestion, l'évaluation des politiques publiques et l'audit dans une optique d'aide à la décision et de sécurisation des actes de la collectivité. Il vise également à permettre le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat. Il fournit aux Assemblées leurs moyens de fonctionnement et permet de défendre les intérêts de la Région en cas de contentieux. Il permet enfin de donner les moyens de transformer l'administration de manière pérenne, de mettre en œuvre le plan de transformation numérique et de mettre à disposition des ressources documentaires adaptées.

### \\ 2023 en actions

→ **Transformer l'administration et améliorer l'offre de services publics régionaux**

La démarche de transformation de la Région Bretagne vise à identifier les enjeux et solutions pour rendre le fonctionnement de l'administration plus fluide et améliorer nos façons de travailler en collectif pour, et avec, l'ensemble de ses usagères et usagers, afin de répondre aux enjeux de transitions qu'elles soient écologiques et sociétales.

Afin d'être toujours plus innovante dans ses pratiques quotidiennes, mieux reconnue dans sa fonction stratégique, plus présente et plus efficace auprès des territoires et des usagères et usagers, la Région continuera en 2023 à :

- **Structurer la relation à l'utilisateur** : poursuite notamment du travail mené par l'équipe créée en 2022 sur le développement du CRM, avec en 2023 la phase de sélection du prestataire et le développement de l'outil en associant des collègues des directions concernées
- **Accompagner les directions** : volet important sur la concrétisation des projets de direction et du projet d'administration, qui va impliquer une forte mobilisation de l'équipe et de recourir à des prestations intellectuelles.
- **Accompagner les transformations managériale, numérique et dans les pratiques** : objectif de structurer une capacité d'intervention autour de démarche comme le projet managérial, le développement d'outils numériques collaboratifs, la diffusion de pratiques innovantes (facilitation, design) au sein des services.
- **Accompagner et piloter les projets qui visent à simplifier les procédures**, réduire les irritants, améliorer les modes de faire et la production des services régionaux (simplifier les procédures, améliorer les outils et conditions de travail, revoir les modes de fonctionnement).
- **Ti lab** : dans la perspective du renouveau du projet du Ti Lab en 2024, au-delà des projets accompagnés (Communauté Utilo, Portrea, Guide de l'accueil...), l'enjeu va porter sur la stabilisation des ressources humaines et financières du Lab, en visant également un renforcement des liens entre le Lab et les autres démarches de transformations, qu'elles soient portées par la Transfo ou d'autres directions.

→ **Mettre à disposition des ressources documentaires**

Le programme 908 rassemble les moyens nécessaires au fonctionnement du pôle veille et accès à l'information, ayant pour objet la diffusion d'informations ciblées sous la forme de revues de presse, d'alertes de veille thématiques, de ressources papier et numériques (journaux, revues, ouvrages, bases de données et ressources numériques). Les ressources documentaires offrent un socle de connaissances et d'expertises sur les compétences régionales, le fonctionnement des collectivités et les territoires, et sur le rayonnement de l'action du Conseil régional. Les perspectives pour 2023 sont de vérifier et ajuster l'adéquation de l'offre aux besoins des agents usagers et d'expérimenter un

programme d'animation (conférences, ateliers, interventions collègues) au sein de la Ruche, en lien avec les démarches de veille et de transformation.

→ **Piloter la politique d'achat et mettre en œuvre le nouveau schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables**

Adopté en décembre 2022, le nouveau schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables s'applique à tous les achats de la Région et de ses mandataires, en qualité de pouvoir adjudicateur ou en qualité d'entité adjudicatrice, pour tous ses contrats (marchés publics et concessions), lesquels représentent en moyenne une dépense publique de 300 millions d'euros.

Les objectifs de cette politique d'achat renouvelée se traduisent par 3 chantiers transversaux :

- Garantir durablement la performance et l'innovation ;
- Accélérer les transitions écologiques et sociales ;
- Mobiliser les acteurs bretons.

Pour chacun de ces 3 chantiers, 4 objectifs sont identifiés et décrivent, avec précision, les moyens mis en œuvre et les bénéfices attendus, bénéfices mesurés à l'aide de 40 indicateurs d'évaluation (21 engagements chiffrés et 19 engagements de publication).

L'évaluation de l'atteinte des objectifs sera, quant à elle, réalisée grâce à l'observatoire des données de l'achat public lancé en mai 2022.

Cet observatoire, qui sera actualisé au 1<sup>er</sup> semestre 2023, répond à la nécessité pour les acteurs publics d'afficher une plus grande transparence sur l'atteinte de nos objectifs en matière d'empreinte écologique et de progrès social, et d'améliorer l'efficacité de la dépense publique en faveur des territoires.

Engagée dans une démarche d'amélioration continue de sa fonction achat, la Région Bretagne réorganisera sa fonction achat au 1<sup>er</sup> semestre 2023 et accentuera ses efforts sur les axes de progrès suivants :

- la performance de la fonction achat (cartographie des achats, atteinte des objectifs du schéma, impact économique, optimisation budgétaire, mutualisation, territorialisation ...) ;
- la pertinence du processus achat (développer le sourcing, mieux définir et mutualiser nos besoins, optimiser nos délais de contractualisation, réduire nos volumes de contrats, limiter notre exposition aux risques ...).

Enfin, la Région devra également repenser la gouvernance des achats de denrées alimentaires en restauration collective par la création éventuelle d'une centrale d'achat afin d'optimiser encore l'approvisionnement de qualité et de proximité en denrées alimentaires des lycées publics bretons. A cet égard, elle lancera dès le début de l'année les études de préfiguration y afférentes.

→ **Diffuser la culture et la pratique du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques**

Le contrôle de gestion et l'évaluation des politiques régionales participent de la connaissance de l'action publique et d'une recherche d'efficacité rendue toujours plus délicate dans un contexte de tension budgétaire. Lors de la présentation du rapport d'activité et de développement durable, la présentation d'indicateurs de contexte, de moyens et de résultats s'inscrit dans la volonté d'éclairer la mise en œuvre des politiques régionales et d'en mesurer l'efficacité. L'année 2023 verra se poursuivre les projets de renforcement du pilotage global des ressources en lien avec les objectifs stratégiques de la collectivité afin de mieux quantifier et qualifier les services aux usagers sur l'ensemble des politiques publiques et l'efficacité des moyens mobilisés.

La Région renforce également sa connaissance et ses outils de suivi des organismes extérieurs dans lesquels elle détient une part de capital ou verse des subventions significatives.

Par ailleurs, l'engagement de la Région dans la mise en œuvre des transitions favorables au climat s'accompagne d'une démarche de budgétisation verte permettant de mieux intégrer les enjeux climatiques dans l'ensemble de son action.

Enfin, pour sécuriser ses dispositifs de maîtrise des risques, la Région développe les actions d'audit interne et externe, pour son propre compte ou pour le compte de l'Union Européenne et développe les lignes de contrôle interne permettant de garantir la fiabilité des processus métiers et d'exécution financière.

→ **Développer l'expertise juridique et financière**

Le programme 908 vise à permettre la mobilisation de moyens d'expertise juridique et d'ingénierie financière complémentaires à ceux des services, dans un objectif d'optimisation des ressources de la collectivité et avec le souci de mutualisation de ses moyens.

Dans le cadre de ses interventions sur les marchés monétaires et financiers, la Région peut être amenée à solliciter des prestations de conseil juridique ou financier, pour des opérations courantes de gestion de dette, ou lors de l'actualisation de la documentation financière des programmes d'émissions de titres. Ce programme prévoit également la notation financière à court terme et long terme par une agence de notation, qui constitue, pour les investisseurs, un critère déterminant dans l'estimation de la capacité de la Région à remplir ses engagements.

Enfin, ce programme rassemble les crédits nécessaires à la défense des intérêts de la Région dans les actions précontentieuses et contentieuses. La Région assure directement ou indirectement (par l'intermédiaire d'un avocat) le suivi des dossiers en contentieux.

→ **Assurer le bon fonctionnement des Assemblées**

Ce programme budgétaire permet d'assurer l'enregistrement et la retranscription des débats du Conseil régional, du Conseil économique, social et environnemental régional et du Conseil culturel de Bretagne. Il rassemble également les crédits permettant l'adhésion de la Région à des organismes d'intérêt régional.

## Programme 909

# Service de la dette

## \\ Raison d'être du programme

L'emprunt constitue une recette d'investissement contribuant à l'équilibre du budget. Le stock de dette, ainsi généré et remboursé sur plusieurs exercices, représente une dépense d'investissement. Les intérêts impactent quant à eux la section de fonctionnement. La sécurisation de cet encours et l'optimisation des conditions financières représentent donc un enjeu majeur pour la collectivité.

## \\ 2023 en actions

### → Honorer les engagements contractés

Les inscriptions budgétaires, correspondant à l'annuité de dette à régler en 2023, constituent une dépense obligatoire pour la collectivité et sont détaillées par contrats et par catégories de risque dans l'état de la dette figurant en annexe au cadre budgétaire et comptable.

En 2023, le service de la dette devrait connaître une augmentation en investissement, compte tenu de l'augmentation de l'encours et de la montée en puissance des remboursements in fine d'emprunts obligataires.

En fonctionnement, une très forte augmentation des frais financiers est également attendue, corollaire de l'augmentation de l'encours et surtout d'un contexte de taux très fortement orienté à la hausse depuis le début de la crise ukrainienne. A titre d'exemple, fin 2021 un retour des Euribor 3 mois en territoire positif n'était pas attendu avant 2024 alors qu'ils s'élèvent déjà fin 2022 à près de 2%.

### → Obtenir les meilleures conditions financières

La Région ne dispose plus d'enveloppe disponible auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) ni auprès de la Banque des Territoires.

De nouvelles négociations sont engagées pour la contractualisation de futures enveloppes. Pour le reste du besoin de financement, les émissions obligataires, qui offrent depuis plusieurs années les frais financiers les plus faibles, devraient continuer à rester la source de financement principale sur l'exercice 2023.

L'optimisation des conditions financières est également recherchée sur les contrats de prêt existants dans le cadre de la gestion active de la dette. En fonction des opportunités du marché, la Région peut ainsi être amenée à rembourser définitivement certains emprunts pour se refinancer à des conditions plus compétitives, à négocier le réaménagement des conditions financières ou à mettre en place des opérations dérivées adossées à ces contrats. Les produits financiers liés à ces opérations figurent au titre des autres ressources dans le rapport de présentation des recettes pour 2023 et les dépenses sont imputées au titre des frais financiers.

En 2022, la Région a ainsi contractualisé cinq opérations de swap à taux variable sur les nouveaux financements mis en place au cours de l'exercice.

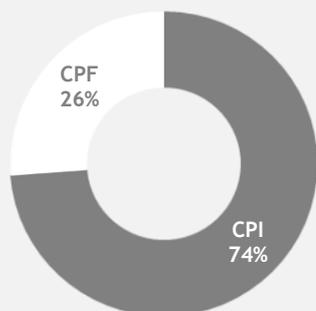
### → Sécuriser l'encours

La sécurisation de l'encours est visée lors de la souscription de nouveaux contrats en diversifiant les instruments de financement et en veillant à limiter la dépendance financière de la Région et à stimuler la concurrence entre prêteurs afin d'optimiser les propositions financières.

Ainsi et suite à la consolidation de 50 M€ d'emprunts bancaires en 2022, la part de ce type de financement a légèrement augmenté passant de 3% à 6%.

La part des emprunts obligataires reste stable à 58% et représentent toujours le mode de financement dominant.

### Crédits de paiement



## \\ Propositions budgétaires

→ De reporter les crédits de paiement composant la provision pour gestion de la dette et de la trésorerie, équilibrée en dépenses et en recettes, reconstituée chaque année lors de la décision modificative de juin

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

88 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

31 200 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Sans nouvelle consolidation, la BEI et la Banque des Territoires baissent légèrement à respectivement 27% et 9%.

Enfin, la sécurisation de l'encours passe également par une répartition équilibrée de l'exposition au risque de taux. Dans ce cadre, la stratégie de la Région consiste à contenir le compartiment à taux fixe ou à taux variable à 66% maximum. Pour autant et compte tenu du contexte exceptionnel de taux historiquement bas ces dernières années, il a été décidé en 2021 de déroger à ce principe et d'augmenter la part à taux fixe. A l'inverse, la très forte progression des taux en 2022 a conduit la Région à contracter ou swapper à taux variable une partie de ses nouvelles consolidations de l'année.

Ainsi, le compartiment à taux fixe devrait rester stable et s'élever fin 2022 à 72% contre 73% fin 2021.

En 2023, la Région adaptera sa stratégie en fonction de l'évolution des conditions de taux et recourra, de la même manière qu'en 2022, à des opérations de swaps de taux si nécessaire.

### → Optimiser la trésorerie

Les comptes des collectivités au Trésor Public doivent obligatoirement être excédentaires mais ces sommes ne peuvent être rémunérées. Dans ce cadre, la Région a historiquement cherché à détenir le plus faible niveau de trésorerie c'est à dire réaliser une gestion en « trésorerie zéro ». Pour autant, l'évolution du contexte économique avec des indices financiers à des niveaux extrêmement bas a conduit à minimiser sensiblement le gain généré par cette gestion. Le passage d'index en zone négative depuis fin 2014 s'est même traduit par un avantage financier pour la Région à émettre des Titres Négociables de Court Terme (ex billets de trésorerie) ou à maintenir certaines lignes de crédit dans son encours. Ces éléments ont donc conduit la Région à revoir ses pratiques en termes de gestion de la trésorerie, notamment en ne visant plus « la trésorerie zéro » comme objectif prioritaire mais en cherchant à mobiliser des liquidités à taux négatifs sur le court terme, celles-ci générant de fait des produits financiers.

Dans ce cadre, la Région a mis en place un programme de Titres Négociables de Court Terme (TNCT) en 2015 pour financer ses besoins infra annuels à moindre coût. Son plafond a été fixé à 350 M€. Les Titres Négociables de Court Terme sont un accès direct aux marchés financiers sur des durées inférieures à 1 an. Leur fonctionnement est encadré par un Document de Présentation Financière (DPF) validé par la Banque de France et sécurisé par des lignes de disponibilité (« back up ») garantissant la solvabilité de la collectivité à chaque échéance.

La remontée des taux en territoire positif au cours de l'année 2022, a conduit la Région à cesser d'émettre au-delà de son réel besoin de financement, les émissions représentant désormais un coût et ne générant plus de produit.

Dans ce contexte de taux où chaque mobilisation de fond est dorénavant couteuse, une gestion plus fine au plus près des réels besoins de financement est désormais recherchée. Elle ne pourra cependant pas atteindre les résultats et les exigences d'une gestion en trésorerie zéro puisque la Région ne dispose plus des mêmes outils de gestion que par le passé, les emprunts revolving n'étant plus proposés par les établissements bancaires traditionnels.

A ce titre, au 31 décembre 2022, le volume de l'encours revolving de la Région s'établit à seulement 9,291 millions d'euros.

Aussi, le programme de NEU CP n'aura pas besoin d'être mobilisé à son maximum comme il l'était sur les derniers exercices pour en optimiser son utilisation. Dès lors, la Région n'a pas renouvelé l'ensemble de ses lignes de trésorerie et le programme ne sera couvert qu'à hauteur de 200 M€ afin de diminuer les commissions acquittées sur les lignes de « back-up ». D'ailleurs, les consultations de lignes court terme prévoient désormais qu'elles puissent être de nouveau mobilisées. Dans ce cadre au BP 2023 et pour la première fois depuis 2016, aucun crédit n'a été inscrit en produit financier au titre des émissions de NEU CP. A l'inverse, 187 500 € d'intérêts de lignes de trésorerie ont été prévus en dépense de fonctionnement.

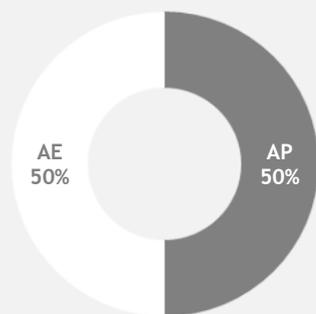
---

## Les actions du programme

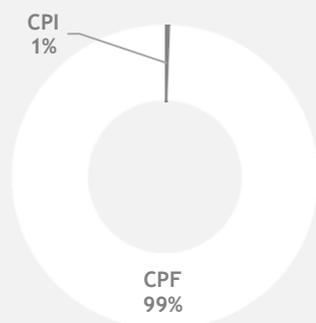
- ✓ **Honorer les engagements contractés auprès des établissements financiers dans les meilleures conditions.**
    - ✓ Prévoir les crédits nécessaires au remboursement du capital des emprunts et au paiement des intérêts de la dette
    - ✓ Assurer dans les délais le règlement des échéances
  - ✓ **Obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits et pour l'encours existant.**
    - ✓ Évaluer le besoin de financement de la Région et mobiliser la ressource
    - ✓ Optimiser les conditions financières des contrats de l'encours
  - ✓ **Sécuriser l'encours.**
    - ✓ Préserver l'indépendance financière lors des choix de financement
    - ✓ Limiter le risque de taux
  - ✓ **Optimiser la trésorerie.**
    - ✓ Limiter le coût de la gestion de la trésorerie
    - ✓ Optimiser la mobilisation des crédits de trésorerie
-

## Mouvements financiers divers

### Autorisations de programme et d'engagement



### Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

10 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

10 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

150 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

27 085 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

### \\ Raison d'être du programme

Le programme « Mouvements financiers divers » agrège les inscriptions de crédits non ventilables, qui ne figurent au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni des autres programmes de moyens. Par ailleurs, sont présentés des mouvements comptables, sans incidence sur l'équilibre budgétaire résultant de la mise en œuvre de l'instruction comptable M71 contribuant à l'image sincère et fidèle du patrimoine de la collectivité. Il contient également des propositions sans incidences budgétaires immédiates liées à l'application des instructions et dispositions budgétaires et comptables réglementaires. Depuis 2017, les reversements d'attribution de compensation aux départements prévus en application de la loi NOTRe sont inscrits sur ce programme.

### \\ 2023 en actions

→ Permettre l'exécution des crédits divers non ventilables

Les crédits inscrits permettent notamment d'enregistrer les admissions en non-valeur, les extinctions de créances et les dotations aux provisions. Le programme « mouvements financiers divers » pourvoit au règlement des intérêts moratoires prévus par le code des marchés publics lorsque les dépenses sur marchés ne sont pas payées dans les délais réglementaires. Le délai légal de paiement de 30 jours est partagé entre l'ordonnateur (20 jours) et le comptable public (10 jours). Certains dépassements de délais sont imputables aux services de la Paierie Régionale et une part des intérêts moratoires versés peut être réclamée à la Direction Générale des Finances Publiques. Il vous est proposé d'inscrire une enveloppe de crédits de paiement de 2 576 252,00 € en section de fonctionnement, dont 1 200 000,00 € au titre des provisions, et de 150 000,00 € en section d'investissement.

→ Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRe

La loi de 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a organisé le transfert des départements aux régions du transport routier interurbain de voyageurs ainsi que du transport scolaire. Des commissions locales d'évaluation des charges et ressources transférées (CLEC) ont permis de fixer le montant des attributions de compensation pérenne et non actualisable que la Région doit verser aux départements d'Ille et Vilaine et du Morbihan dans le cadre de ce transfert. Ces montants, de respectivement de 21 072 816€ et 3 435 661€, ont été fixés par arrêtés préfectoraux au regard de l'évaluation définitive des charges transférées lors des dernières CLEC (de fin 2017). Ainsi il est nécessaire d'inscrire au titre de ces dépenses obligatoires une enveloppe de crédits de paiement de 24 508 748 euros pour 2023 en section de fonctionnement.

→ Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances

○ Les dotations aux amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005 sont amorties en fonction des durées d'amortissement par catégorie de biens qui ont été définies par notre assemblée. A cet égard, pour 2023 un crédit prévisionnel de 348 915 000 € est inscrit en recettes et en dépenses (mouvements d'ordre budgétaire).

○ La reprise des subventions transférables au résultat

Parallèlement à l'inscription des dotations aux amortissements, les subventions d'investissement reçues par la Région pour financer des biens amortissables, sont reprises au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des biens qu'elles sont destinées à financer, atténuant ainsi la charge de l'amortissement. La Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (D.R.E.S.), qui finance l'ensemble des constructions

et équipements scolaires, est reprise globalement l'année suivant son versement (N+1) pour un montant égal à la dotation aux amortissements de l'ensemble des constructions et équipements scolaires réalisés en N. En conséquence, pour 2023, le montant des subventions d'équipement perçues à transférer au compte de résultat est de 88 311 000 € dont 36 000 000 € concernant la D.R.E.S (mouvements d'ordre budgétaire).

○ **La neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées**

Une procédure facultative de neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées est prévue par l'instruction M71. Elle permet à la collectivité de déterminer librement son niveau d'épargne, et d'éviter que la généralisation du champ de l'amortissement, par le prélèvement mécanique de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui en résulte, ne conduise à un déséquilibre du budget. La Région doit décider chaque année de l'option retenue au moment du vote du budget. Cette possibilité a été mise en œuvre pour la première fois lors du Budget supplémentaire 2020. Pour 2023, compte tenu de la montée en charge des dotations aux amortissements, il est nécessaire de procéder à leur neutralisation pour un montant de 19 782 600 €.

→ **Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région**

L'instruction budgétaire et comptable M71 prévoit l'enregistrement par mouvements d'ordre budgétaire des modifications affectant la situation juridique et comptable de l'actif de la Région. Ainsi, pour permettre la comptabilisation des avances versées sur travaux à des tiers, notamment aux mandataires de la collectivité, dès qu'elles sont justifiées, il est nécessaire d'inscrire, en recettes et en dépenses au chapitre 925, un crédit d'un montant de 120 000 000 €.

Les mouvements d'ordre à inscrire sont récapitulés dans le tableau suivant :

Nature de l'opération	Dépenses		Montant	Recettes	
	Chapitre	Article		Chapitre	Article
Amortissement des immobilisations	946	68	348 915 000 €	926	28
Reprise des subventions	926	139	88 311 000 €	946	777
Avances sur travaux versées à des tiers	925	2317	120 000 000 €	925	238
Neutralisation des dotations aux amortissements	926	198	19 782 600 €	946	7768

→ **Mettre en œuvre les facultés réglementaires en matière de dépenses imprévues**

Des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de « dépenses imprévues » peuvent être votées pour faire face à des événements imprévus dans la limite de 2% des dépenses réelles de chaque section. Dans ce cas, l'assemblée plénière ou la commission permanente, si elle a reçu délégation, peut affecter ces AP et AE et répondre à une situation d'urgence si des modalités d'un programme existant ne permettaient pas d'intervenir. Aussi, je vous propose d'ouvrir une autorisation de programme et une autorisation d'engagement de 10 000 000 €, chacune au titre des dépenses imprévues.

---

## Les actions du programme

- ✓ **Permettre l'exécution de crédits divers non ventilables**
    - ✓ Enregistrer les dépenses non ventilables
    - ✓ Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRe
  - ✓ **Donner une image sincère et fidèle des variations du patrimoine de la collectivité**
    - ✓ Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances
    - ✓ Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région
  - ✓ **Appliquer l'instruction comptable réglementaire M71 et le règlement budgétaire et financier de la Région et rendre compte de leur exécution**
-

## \\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
<b>PR0901</b>	PR0901-101 : GPEC		25 000
	PR0901-102 : Responsabilité sociale de l'employeur		21 000
	PR0901-104 : Communication interne		201 500
	PR0901-105 : SIRH	40 000	46 000
	PR0901-202 : Activité des agents (dont frais déplacements)		1 237 500
	PR0901-203 : Mobilité et recrutement		165 000
	PR0901-300 : Formation		1 279 000
	PR0901-402 : Action sociale	32 000	3 243 800
	PR0901-403 : Handicap	60 000	151 100
	PR0901-405 : Suivi sanitaire et social des agents		337 700
	PR0901-406 : Hygiène et sécurité		1 092 600
	PR0901-501 : Formation et déplacements des élus du Conseil Régional		506 900
	PR0901-502 : Formation et frais de déplacement des membres du CESER		211 000
	PR0901-503 : Activité des groupes politiques		236 000
	PR0901-504 : Frais de déplacement - Conseil Culturel		23 000
<b>Total PR0901</b>		<b>132 000</b>	<b>8 777 100</b>
<b>PR0903</b>	PR0903-10 : Equipement des groupes d'élus	8 950	
<b>Total PR0903</b>		<b>8 950</b>	
<b>PR0904</b>	PR0904-102 : colloques et congrès	300 000	875 000
<b>Total PR0904</b>		<b>300 000</b>	<b>875 000</b>
<b>PR0905</b>	PR0905-11 : Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des Citoyens		2 248 500
	PR0905-12 : Organiser l'information thématique des Citoyens sur les politiques publiques régionales		613 500
	PR0905-13 : Optimiser les relations presse et les relations publiques		28 000
	PR0905-21 : Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs		0
	PR0905-22 : Participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité		971 670
	PR0905-23 : Promouvoir l'action de la Région en direction de publics identifiés		1 063 330
	PR0905-24 : Promouvoir le rayonnement de la Bretagne		260 000
	PR0905-30 : Promouvoir la participation et la citoyenneté		15 000
<b>Total PR0905</b>			<b>5 200 000</b>
<b>PR0906</b>	PR0906-11 : Assurer les travaux de maintenance préventive et curative du patrimoine bâti dans un souci d'exploitation plus respectueux de l'environnement	10 890 000	595 985
	PR0906-12 : Assurer les charges de fonctionnement des bâtiments par une exploitation durable		2 091 400
	PR0906-21 : Optimiser l'achat des fournitures de bureaux "durables"		125 000
	PR0906-22 : Fournir des matériels, équipements et mobiliers adaptés aux besoins	203 000	296 665
	PR0906-23 : Garantir la collectivité contre les risques de son action		5 750
	PR0906-24 : Prendre en charge les autres dépenses de logistique		
	PR0906-25 : Permettre la restauration du personnel		69 000
	PR0906-31 : Mettre à disposition un parc roulant plus économe en CO <sup>2</sup>	989 000	2 085 000
	PR0906-32 : Organiser les déplacements en transports collectifs		618 700
	PR0906-41 : Répondre aux besoins d'organisation des réceptions des services		365 500
	PR0906-42 : Optimiser l'utilisation des moyens d'impression et le traitement du courrier		1 015 000
<b>Total PR0906</b>		<b>12 082 000</b>	<b>7 268 000</b>
<b>PR0907</b>	PR0907-11 : Acquérir et renouveler les matériels informatiques et téléphoniques	2 200 000	
	PR0907-12 : Proposer de nouveaux services de qualité en répondant au fonctionnement de la Région	1 544 253	659 029
	PR0907-21 : Raccorder et interconnecter l'ensemble des sites régionaux dans un système d'information intégré	30 000	826 600
	PR0907-22 : Maintenir et exploiter le système d'information conformément aux attentes des utilisateurs	279 200	2 217 870
	PR0907-30 : Organiser l'accompagnement des projets informatiques des services en fonction des priorités régionales	1 987 547	3 863 501
<b>Total PR0907</b>		<b>6 041 000</b>	<b>7 567 000</b>
<b>PR0908</b>	PR0908-10 : Transformation de l'administration		573 000
	PR0908-11 : Audit		192 000
	PR0908-21 : Frais de transcription des débats des assemblées		78 000
	PR0908-22 : Affaires juridiques et commande publique		807 000
	PR0908-23 : Fournir la documentation adaptée		245 000
	PR0908-24 : Cotisations		220 000
	PR0908-25 : Finances		300 000
	PR0908-26 : Risques et audit interne		96 000
<b>Total PR0908</b>			<b>2 511 000</b>
<b>PR0910</b>	PR0910-10 : Mouvements financiers divers	10 000 000	10 000 000
<b>Total PR0910</b>		<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>





RÉGION BRETAGNE  
RANNVRO BREIZH  
REJION BERTÈGN

---

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | [twitter.com/regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne) | [facebook.com/regionbretagne.bzh](https://facebook.com/regionbretagne.bzh) | [region.bretagne](https://instagram.com/region.bretagne)  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

---